



Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil

AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur d'un règlement – Règlement No. 22.13.02.24

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, de ce qui suit :

Lors de la séance du Conseil du 2 juillet 2024, le règlement suivant a été adopté :

- Règlement No. 22.13.02.24 modifiant le règlement de permis et certificats No. 22.13 afin d'ajuster les dispositions réglementaires suivant la révision réglementaire réalisée en 2023 et d'apporter quelques modifications ponctuelles afin de préciser certains documents et renseignements à fournir selon le type de demande de permis ou de certificats d'autorisation

Ce règlement a reçu les approbations requises par la Loi.

Ce règlement est entré en vigueur le 19 juillet 2024.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement sur le site Internet municipal ou peut en faire la demande par courriel à l'adresse : greffe@stmathieudebeloeil.ca.

DONNÉ à, Saint-Mathieu-de-Beloeil, ce 22^e jour du mois de juillet 2024.

Joanne Bouchard, directrice générale et greffière-trésorière

23 août 2024

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Joanne Bouchard, directrice générale et greffière-trésorière, pour la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des trois endroits désignés par le Conseil, le 22 juillet 2024, entre 8 h et 17 h. En foi de quoi, je donne ce certificat ce 22 juillet 2024.

Joanne Bouchard, directrice générale et greffière-trésorière